

## Encore une semaine cruciale pour le statut de l'artiste



© JC GUILLAUME

Politique culturelle



Guy Duplat

Abonnés

Publié le 18-05-2020 à 07h47 - Mis à jour le 18-05-2020 à 17h53



### Quatre propositions de loi sont sur la table pour remédier au « bain de sang social ». DéFI apporte la sienne.

Le constat, unanime, a été maintes fois répété: le secteur culturel et créatif (250000 personnes) est lourdement frappé par la crise. On estime que 40 % des personnes mises au chômage temporaire perdront leur emploi, des milliers d'intermittents se sont retrouvés avec rien, et les contrats nouveaux en avril et mai sont tombés quasi à zéro.

Le gouvernement fédéral dont dépend ce défi social, a déjà activé des mesures en faveur du monde culturel. Mais elles restent insuffisantes face à l'ampleur et à la durée d'une crise qui devrait impacter la culture jusqu'en mars 2021, date d'un retour possible à la normale. En point de mire, une réforme attendue depuis des années du statut social des artistes.

Mardi, trois propositions de loi seront discutées en commission de la Chambre (deux du PS, et celle d'Ecolo-Groen de création d'un fonds de solidarité). Une quatrième proposition est venue de François De Smet, président de DéFI qui, le premier, avait interpellé Sophie Wilmès à ce sujet. Il a demandé à son tour l'urgence pour son texte, qui permettrait d'accélérer le processus et d'en discuter dès mercredi, en séance plénière.

Sa proposition rejoint en partie, les trois autres textes déposés et les complète sur d'autres points.

Il propose d'abord le bénéfice du chômage temporaire pour force majeure pour tout travailleur du secteur artistique dont l'engagement a été suspendu, interrompu ou annulé pour cause de covid-19 et cela, quel que soit l'état de formalisation de cet engagement et quel que soit le statut social du travailleur (même si celui-ci n'avait pas le statut d'artiste).

Ensuite, François De Smet propose de prolonger les droits des intermittents du spectacle de six mois au-delà des mois où toute activité aura été impossible, car le redémarrage de la culture va prendre du temps. Donc, si on espère une reprise des activités culturelles fin septembre, ces droits seraient prolongés jusqu'en mars 2021. La France a déjà pris une telle mesure (l'« année blanche » pour les intermittents).

Enfin, sa proposition supprime la pénalisation d'un cumul entre droits d'auteurs (ou droits voisins) et allocations de chômage.

### Trouver une majorité

Reste le plus difficile: faire voter par une majorité fédérale ces propositions de loi et rien n'est acquis à ce stade. « Une synthèse des quatre textes pourrait se faire pour accélérer le processus, explique François De Smet. J'ai noté que le MR qui n'avait pas voté l'urgence jusqu'ici pour ces mesures sociales en faveur de la culture, fait maintenant des propositions intéressantes mais il veut mettre ce dossier sur la table seulement d'un prochain gouvernement. Pourquoi attendre? Prenons des mesures d'urgence que demande la crise. Les artistes de Flandre aussi sont concernés. On peut trouver une majorité. Et profitons par ailleurs des trois ou quatre mois prochains pour préparer un nouveau statut. Les artistes aussi se fédèrent pour préparer ce débat.»

François De Smet ajoute une suggestion : sortir le statut de l'artiste du ministère de l'Emploi (du chômage). « J'ai vu comment on avait sorti la migration des ministères de l'Intérieure et de la Justice pour en faire un ministère. On pourrait ainsi sortir le statut de l'artiste du ministère de l'Emploi et de la case chômage, et créer un ministère de la Culture fédérale avec les musées et institutions biculturelles, sans, bien sûr, remettre en cause la communautarisation de la culture. Le gouvernement fédéral n'utilise pas assez nos artistes et musées pour assurer une meilleure image du pays, faire de la culture un soft power comme le font d'autres pays. »

DéFI a aussi, par le biais de sa députée Joëlle Maison, déposé des propositions culturelles à la Communauté française dont : soutenir la filière livres par des commandes des bibliothèques publiques comme le fait le Québec et aider les arts de la scène s'ils doivent pour des raisons de distanciation physique doubler leurs représentations et en faire deux par jour, de jauge réduite. La Communauté financerait la seconde représentation (coût de cette mesure: 5 millions).



### Les articles abonnés les + lus

- Santé** Interview  
Une trentaine d'enfants touchés en Belgique: "Le lien Covid-Kawasaki semble désormais inévitable"
- Société** Portrait  
Marc Van Ranst, virologue star en Flandre et ennemi juré de Theo Francken 04:10
- Santé**  
Coronavirus en Belgique: "Le nombre important de décès est lié à une problématique qui n'est toujours pas réglée"
- Santé**  
Les scientifiques sont formels : le coronavirus est bien d'origine naturelle 05:22
- Entreprises & Start-up**  
Cabines non désinfectées, vêtements essayés remis en rayon trop vite: certains magasins manquent d'hygiène



Faisons vivre l'info avec  et

### Recevez nos newsletters

### Suivez-nous

